



COMMUNE DE CRUAS
(ARDECHE)

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-47

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC Rue Albert Mercoyrol

Le Maire de la Commune de Cruas ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, 2212-2, 2212-3 ;

Vu le code de la Route, article R110-2,

Vu la demande de la société CONSTRUCTEL, 69134 DARDILLY, dans le cadre de la pose de câbles aériens ENEDIS,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commune autorise la société CONSTRUCTEL à stationner une nacelle et des engins professionnels rue Albert Mercoyrol

Judi 26 Mars 2026 de 8h00 à 12h00

La chaussée sera partiellement réduite et un alternat manuel sera mis en place.

La chaussée sera fermée quelques minutes pour la dépose et la mise en sécurité des câbles aériens.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur.

ARTICLE 3 : Le service de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Cruas.

Pour le Maire et
par délégation,
Bernard REYNAUD
CRUAS, le 12 Mars 2026
Le Maire
Rachel COTTA